



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture






FONDS POUR LA RÉALISATION DES OMD

« Programme d'appui aux
industries créatives (CISP) »

Programme conjoint Culture et
Développement du F-OMD mis en
œuvre au

CAMBODGE

DURÉE : septembre 2008 – novembre 2011	CONTRIBUTION AUX OMD :   
PARTENAIRES UN : UNESCO, PNUD, OIT, FAO	
BUDGET : 3.3 millions USD	

PRÉSENTATION :

Le Programme conjoint vise à favoriser le développement économique en améliorant la commercialisation des produits culturels locaux et en générant des emplois et des revenus dans cinq industries créatives (arts du spectacle, tissage traditionnel, poterie, vannerie, travail de la résine), tout en renforçant la cohésion sociale grâce au développement des capacités culturelles des institutions nationales et des communautés locales à promouvoir et sauvegarder la richesse du patrimoine culturel du pays, en particulier la culture et les traditions menacées des populations autochtones.

Objectifs spécifiques :

- Amélioration de la commercialisation des services et des produits culturels locaux sur les marchés intérieur et international
- Augmentation des possibilités d'emploi et de la génération de revenus dans les industries créatives grâce au renforcement des compétences entrepreneuriales dans le domaine de la culture et à l'amélioration des services de développement des entreprises et de l'accès au marché
- Amélioration des capacités des institutions nationales à préserver et à valoriser le patrimoine culturel et les arts vivants du Cambodge, ainsi qu'à promouvoir l'impact économique et social de ce patrimoine, en promouvant la mise en œuvre des conventions de l'UNESCO (1972, 2003, 2005) et en conduisant des recherches sur la culture et les traditions menacées des populations autochtones

DIMENSIONS COUVERTES PAR LE PROGRAMME :

- Economie
- Patrimoine
- Communication
- Social
- Environnement
- Egalité des genres

DOMAINES CULTURELS COUVERTS PAR LE PROGRAMME :

- Patrimoine culturel et naturel
- Patrimoine culturel immatériel
- Arts de la scène et festivités
- Arts visuels et artisanat
- Livre et presse

CONVENTIONS INTERNATIONALES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE COUVERTES PAR LE PROGRAMME :

- Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles
- Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel
- Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

PORTÉE GÉOGRAPHIQUE :

4 provinces: Ratanakiri, Mondulhiri, Preah Vihear et Kampong Thom

APERÇU DES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES :

- **Augmentation des possibilités d'emploi et de revenus dans les industries créatives, surtout dans les industries de l'artisanat et des arts de la scène :** producteurs d'artisanat mis en relation avec des grossistes et détaillistes à travers des voyages d'étude (158 bénéficiaires) et 8 foires autochtones ; relations commerciales créées pour 94 artistes travaillant pour des troupes locales à travers l'appui fourni aux spectacles indigènes et l'organisation d'un Festival des Arts pour les Jeunes ; 321 producteurs formés sur la gestion de petites entreprises; 8 groupes de producteurs soutenus pour élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion; 8 ONG locales formées sur les services d'aide au développement des entreprises
- **Amélioration de la commercialisation des services et produits culturels locaux sur les marchés intérieur et international :** programmes de mentorat dans le domaine de la production artisanale dispensés aux 63 groupes de producteurs pour encourager leur créativité; compétition inaugurée pour élire les créateurs autochtones de l'année (Indigenous Designers of the Year Competition); analyse des procédures législatives relatives au commerce des produits culturels et organisation de formations juridiques destinées aux groupes de producteurs afin de favoriser une meilleure compréhension de la législation relative à la commercialisation de produits culturels; 4 études de champ et enquêtes réalisées pour identifier d'éventuels marchés pour les produits artisanaux et évaluer leur potentiel touristique; infrastructure culturelle développée (2 centres culturels créés à Mondulhiri et Ratanakiri, appui à la conceptualisation d'un centre culturel et d'un musée à Preah Vihear) et objets d'artisanat autochtones exposés au Musée National pour promouvoir la culture autochtone et améliorer la part de marché des vendeurs autochtones
- **Amélioration des capacités des institutions à promouvoir et à valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel du Cambodge, ainsi qu'à développer des politiques pour les minorités autochtones :** approbation officielle du décret royal concernant la mise en place d'un système national de Trésors humains vivants; consolidation du Ministère de la culture et des beaux-arts aux niveaux national et provincial par le biais d'activités de renforcement des capacités relatives à la mise en œuvre des conventions de l'UNESCO de 1972, 2003 et 2005 et du décret royal sur les Trésors humains vivants; Politique de dialogue national sur les peuples autochtones élaborée; plan stratégique quinquennal élaboré pour mettre en œuvre la Politique nationale pour le développement des minorités autochtones ; 5 programmes de recherche anthropologique et linguistique mis sur pied pour sensibiliser la population à la culture et aux peuples indigènes

BÉNÉFICIAIRES :

Directs : 1 700 personnes et 36 groupes de producteurs – 70% de femmes

Indirects : 3 200 individus

- Les communautés locales – principalement les populations autochtones et les artisans qui jouent un rôle dans les cinq industries culturelles ciblées
- Les institutions nationales qui sauvegardent le patrimoine culturel immatériel du Cambodge et encouragent la diversité culturelle du Royaume (Ministères : culture et beaux-arts, commerce, industrie, mines et énergie, agriculture, sylviculture et pêche, développement rural ; Autorité nationale pour Preah Vihear ; Équipe nationale spéciale pour Preah Vihear ; commission nationale pour l'UNESCO)
- Les ONG locales qui jouent le rôle de prestataire de services d'aide au développement des entreprises
- Les centres de formation
- Les élèves de l'enseignement secondaire

PARTENAIRES DE MISE EN OEUVRE AU NIVEAU LOCAL :

- **Au niveau national:** des Ministères (culture et beaux-arts; industrie, mines et énergie; commerce; agriculture, sylviculture et pêche) et des ONG nationales (Association des artisans du Cambodge, Institut de développement des entreprises, Cambodian Living Arts, Cambodian Craft Cooperation, Non-Timber Forest Products-Exchange Programme, Royal School of Administration)
- **Au niveau des provinces :**
 - Les ONG et les partenaires présents au Ratanakiri (Cambodian NTFP Development Organization, Cambodian Centre for Study and Development in Agriculture), au Mondulakiri (My Village International, NOMAD RSI, Village Focus International), au Preah Vihear (Ponlok Khmer, Farmer Livelihood Development) et au Kompong Thom (Cambodian Organization for Women Support, Minority Organization for the Development of Economy)
 - Les départements provinciaux des quatre ministères (un rôle prépondérant revenant aux départements provinciaux du Ministère de la culture et des beaux-arts et au Ministère de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche)

ALIGNEMENT SUR LES PRIORITÉS NATIONALES :

Le Programme conjoint est aligné sur les résultats 2 et 3 du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2006-2010 :

- Un accès et un recours accrus et équitables aux terres, aux ressources naturelles, aux marchés et aux services connexes pour accroître les moyens de subsistance
- Grâce au renforcement de leurs compétences, de leurs capacités et de leurs droits, les populations pauvres et vulnérables des campagnes améliorent leur productivité

HISTOIRES DE RÉUSSITE :

❖ L'autonomisation des femmes par le biais d'activités économiques basées sur la culture

Des emplois ont été créés, des revenus ont été générés et des femmes ont été autonomisées en formant 547 producteurs d'artisanat (des femmes pour la plupart) à la production, à l'entrepreneuriat, à la finance et au marketing culturel, leur permettant de fabriquer leurs propres produits, d'en évaluer le coût, de les commercialiser et de les vendre de chez eux, ainsi que de diriger des groupes de producteurs communautaires, plutôt que d'aller travailler sur de vastes plantations.

❖ L'adoption au Cambodge d'un système national de Trésors humains vivants

Le dialogue social et le développement durable ont été favorisés au Cambodge par l'adoption d'un décret royal sur les Trésors humains vivants, en février 2010, dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO de 2003. Ce décret a été élaboré suite à une consultation nationale très ouverte qui a permis d'accroître le dialogue social entre les acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux, si bien que le Ministère de la culture et des beaux-arts souhaite désormais reproduire ce processus pour la rédaction d'autres textes juridiques, tels qu'une politique culturelle nationale. En outre, sont déclarés Trésors humains vivants des individus ou des groupes qui possèdent des connaissances ou des compétences très pointues concernant des éléments spécifiques du patrimoine culturel immatériel, connaissances ou compétences qu'ils peuvent transmettre aux jeunes générations. L'engagement juridique pris par le gouvernement pour l'établissement d'un système national de Trésors humains vivants constitue donc une étape importante en faveur de la promotion de la créativité culturelle et de la sauvegarde de l'identité nationale en vue de garantir le développement durable.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Site web du F-OMD :

<http://www.mdgfund.org/fr/program/creativeindustriesdappuiauprogramme>